DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNE DE PORT-LOUIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Tarification sanitaires publics

Délibération N°PLV 25-05-28

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf mai, le conseil municipal de la commune de Port-Louis, s'est réuni par une convocation en date du 02 mai 2025. M. Jean-Marie HUBERT en sa qualité de Maire, assure la présidence de la séance.

22 élus étaient présents :

M. HUBERT Jean-Marie	Mme FOUCAN-BARBE Christelle ***à partir de 18h10***	M. GUSTAVE Anselme
Mme RAMASSAMY épse SINNAN-RAGAVA Jany	M. CERCI Bernard	Mme COLLETIN Marie-Louise
M. MAZEPPA Max	Mme MAYEKO Gina	M. MOUSTACHE-MAYEKO Alin
Mme ROQUES Yvelise	M. Dimitri BOUDHOU	Mme DERBY épse VALA Franciane ***jusqu'à 20h14***
M. MOUNSAMY Olivier	Mme BELLOC Catherine	M. SINNAN-RAGAVA Guy
~~Mme MARCUS épse GALPIN France-Lise~~	M. LAUJIN Dominique	Mme CAFRE ép. LOSANGE Lucette
M. ZEMBAMA Rodrigue	Mme PERIANAYAGOM Annie-Claude ***à partir de 18h17***	M. THOMET Olivier
~~Mme MAYEKO épse JOAILLE Véronique~~	~~M. ARTHEIN Victor~~	~~Mme INAMO Tania~~
~~M. EDWIGE Charly~~	~~Mme MALBOROUGT Reinette~~	M. TOLA Michel ***jusqu'à 19h52***
~~Mme MEKEL Alexina~~	M. MARIE-CLAIRE Jacques	

7 élus étaient absents :

Mme MARCUS épse GALPIN France-Lise	Mme MAYEKO épse JOAILLE Véronique	M. ARTHEIN Victor
Mme INAMO Tania	M. EDWIGE Charly	Mme MALBOROUGT Reinette
Mme MEKEL Alexina		

Accusé de réception en préfecture
971-219711223-20250509-25-05-28-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

M. Anselme GUSTAVE donne lecture du rapport du Maire et explique que :

Par délibération N°PLV 25-03-18, le conseil municipal a validé les résultats du marché de fourniture lancé pour l'installation, la location, l'entretien et la maintenance de deux sanitaires publics à entretien automatique à accès universel pour la Commune de Port-Louis.

A la demande du Maire, Des élus issus des Commissions Développement économique, Aménagement du Territoire, Finances, ont travaillé à une proposition de tarification pour ces toilettes publiques. Leur proposition pour l'usage de ces toilettes est la suivante :

- Tarif tout public : 2 € ;
- Tarif résidents (Port-Louis) : 1 €

Ainsi,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L. 2125-1 à L. 2125-6 du CG3P ;

Vu la délibération n° PLV 22-06-54 en date du 24 novembre 2022, portant tarification de divers services et de l'occupation du domaine public ;

Vu la délibération n° PLV 25-03-18 en date du 21 mars 2025 portant marché de fourniture pour l'installation, la location, l'entretien et la maintenance de 2 sanitaires publics à entretien automatique à accès universel pour la commune de Port-Louis ;

Considérant le statut et la fréquentation de l'espace balnéaire du Souffleur

Considérant que les redevances doivent couvrir les frais d'entretien des espaces et équipements mis à disposition ;

Le Conseil Municipal, après échanges et débats, et à l'unanimité des présents

DECIDE :

Article unique : De fixer la tarification suivante pour les toilettes publiques sur la plage du Souffleur :

- Tarif tout public : 2€ ;
- Tarif résidents (Port-Louis) : 1 €.

Pour Extrait Certifié Conforme
Port-Louis, le 09 mai 2025

Le Maire,

Jean-Marie HUBERT

Publiée le : .....

Transmise au Représentant de l'État le : .....

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Accusé de réception en préfecture
971-219711223-20250509-25-05-28-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025